CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 14 septembre 2017
Hôtel Marriott -11h

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présents :

Joël BONNAFOUX, CDG des Hautes-Alpes
Hubert PICARD, CDG du Calvados
Bernard SALIOU, CDG du Finistère
Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-Vilaine
Roger CAUMETTE, CDG de l'Indre
Nadège BESNIER, CDG de la Manche
Patrice VALENTIN, CDG de la Marne
François FORIN, CDG de Meurthe-et-Moselle
Marc GODEFROY, CDG du Nord
Michel HIRIART, CDG des Pyrénées-Atlantiques
Daniel LEROY, CDG de Seine-et-Marne
Marc BAIETTO, CDG de l'Isère

Excusés :

Gilles ADELSON, CDG de Guyane
Maurice BARTHELEMY, CDG de l'Aveyron
Jacques Alain BENISTI, CIG de la Petite Couronne
Gérard MANET, CDG de la Loire
Constantin RODRIGUEZ, CDG de la Nièvre
Philip SQUELARD, CDG de la Loire Atlantique
Alain VASSELLE, CDG de l'Oise
Martial de VILLELUME, CDG de la Charente Maritime

Vérification du quorum : le quorum (10 membres présents et représentés) est atteint. Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Point unique à l'ordre du jour : élection du Bureau par les membres du Conseil d'administration

Michel HIRIART rappelle qu'il appartient au Conseil d'administration d'élire son Bureau composé du Président du GIP et de quatre vice-Présidents. Le Président assurera également les fonctions de Directeur, ainsi que l'article 106 de la loi n° 2011-525 du 17

mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (loi Warsmann) le permet.
Selon les dispositions de la convention constitutive du GIP, le Président du Groupement est élu parmi les membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour, et à la majorité relative au deuxième tour[1].

- **Election du Président**

M. Marc GODEFROY, Président du CDG du Nord et co-Président de la Commission "communication, dématérialisation et nouvelles technologies" de la FNCDG est candidat.

A l'unanimité, le Conseil élit M. Marc GODEFROY Président du GIP Informatique.

Marc GODEFROY remercie le Président Michel HIRIART, les Présidents pilotes des Coopérations informatiques, les Présidents, Directeurs et Techniciens des Centres pour leur très fort engagement dans ce projet, ainsi que le nouveau Conseil d'administration pour la confiance qui lui est accordée.

- **Election des vice-Présidents**

L'Article 20 de notre convention constitutive prévoit :

« Les Vice-Présidents, au nombre de 4, sont élus par le Conseil d'Administration dans les mêmes conditions que le Président du Groupement.
Le Conseil d'Administration détermine l'ordre dans lequel les Vices Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ou de vacance du poste constaté par le Conseil d'Administration.
Le Président peut déléguer à ses Vices Présidents le soin de le représenter ou leur confier mandat pour exercer tout ou partie de ses fonctions. La fonction de Vice-Président cesse après le renouvellement des conseils d'administration des membres du Groupement.
La fonction de Vice-Président des membres du Groupement est exercée à titre gratuit et n'ouvre droit à aucune indemnité, hors remboursement de frais. »

[1] *Le Président-Directeur du Groupement :*
- est chargé du fonctionnement du Groupement ;
- représente le Groupement ;
- veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration ;
- convoque le Conseil d'Administration aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige et au moins deux fois par an : pour arrêter les comptes ainsi que le projet de budget soumis à l'Assemblée Générale ;
- prépare les projets de rapport annuel sur la gestion et l'activité du Groupement, le compte administratif, le budget prévisionnel qui sont soumis par le Président au Conseil d'Administration en vue de leur approbation par l'Assemblée Générale ;
- convoque et préside les séances de l'Assemblée Générale du GIP ;
- est chargé pour le compte du Groupement de lancer les procédures de consultation et de signer l'ensemble des actes afférents et en rend compte au Conseil d'Administration ;
- propose de délibérer sur les besoins en matière d'emploi ;
- agit, y compris judiciairement, sur mandat du Conseil d'Administration, pour assurer la défense des intérêts du Groupement ;
- ordonne les recettes et les dépenses du Groupement ;
- recrute le personnel et exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels du Groupement ;
- Le Président-Directeur pourra déléguer une partie de ses pouvoirs, en tant que Directeur, à des agents placés sous sa responsabilité. Les pouvoirs qui seront éventuellement délégués respecteront les dispositions de l'article 106 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et seront précisés par le règlement intérieur.

Marc GODEFROY souligne l'importance de la cohérence entre l'action de la Fédération et celle du GIP, de même qu'il est nécessaire de poursuivre le travail mené avec les Coopérations informatiques actuelles.

Ainsi, Marc GODEFROY propose que le Bureau du GIP soit composé de : Michel HIRIART, en tant que premier vice-Président ; François FORIN, en tant que second vice-Président ; Jean-Jacques BERNARD, en tant que troisième vice-Président ; Martial DE VILLELUME, en tant que quatrième vice-Président.

A l'unanimité, le Conseil élit vice-Présidents du GIP :

- 1er vice-Président, M. Michel HIRIART, Président de la FNCDG et du CDG des Pyrénées-Atlantiques
- 2nd vice-Président, M. François FORIN, Président du CDG de Meurthe-et-Moselle
- 3ème vice-Président, M. Jean-Jacques BERNARD, Président du CDG d'Ille-et-Vilaine
- 4ème vice-Président, Martial DE VILLELUME, Président du CDG de Charente-Maritime.

Le Président GODEFROY remercie le Conseil pour la cohérence de ce choix installant la gouvernance du GIP. Il constitue une nouvelle étape pour répondre aux défis de l'avenir informatique des Centres. Marc GODEFROY remercie également le Président Michel HIRIART et les services de la Fédération pour leur implication dans la réalisation de notre projet commun, ainsi que les vice-Présidents, pour leur engagement.
Le Président du GIP souligne son attachement aux principes qui ont fondé le projet : démocratie, expérience de la mutualisation, transparence et équité. Il rappelle que le GIP a exclusivement compétence dans le domaine de la mutualisation informatique. Le Directeur des systèmes d'information du GIP (DSI) devra être l'ensemblier des expertises existantes au sein du réseau des CDG, afin de promouvoir la coopération informatique inter-CDG au sein du GIP, qui procède d'une intelligence répartie.
Le GIP devra animer les travaux prescrits pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique mutualisé des CDG, et arbitrer lorsque des choix seront à réaliser. L'ensemble sera accompli par le GIP en concertation avec les Coopérations, auxquelles il se substituera progressivement dans les conditions prévues par notre convention constitutive. De la même façon, le GIP et la FNCDG collaboreront afin de veiller à la cohérence des orientations stratégiques ; la composition de leurs Conseils d'administration vient faciliter cet impératif. Un axe de collaboration avec le CNFPT devra également être développé s'agissant de l'emploi territorial.

Michel HIRIART propose que les applications, financées exclusivement par les contributions des membres souhaitant utiliser les outils informatiques correspondants, puissent faire l'objet de "budgets annexes" dédiés et pilotés en co-présidence, le cas échéant, par exemple, par un administrateur du GIP et un représentant non membre du Conseil d'administration. **Marc GODEFROY** souligne que ce co-pilotage par application

s'inscrit dans l'esprit qui anime nos travaux et, pour répondre à Daniel LEROY, note l'idée d'un appel à candidatures pour déterminer ces co-présidences.

Le Président GODEFROY indique que la prochaine nomination d'un Comptable public permettra à l'Assemblée Générale, qui se tiendra le 14 décembre 2017, d'approuver le budget. D'ici la fin de l'année, en vue d'une réunion du Conseil d'administration, Marc GODEFROY prévoit également la réunion d'un Bureau du GIP pour planifier le travail et les enjeux à venir. Il sera veillé à ce que les réunions d'AG et de CA du GIP coïncident avec celles de la Fédération, pour favoriser la participation et faciliter leur organisation.

Ces élections constituant le point unique de la réunion du Conseil d'administration, le Président du GIP lève la séance.